

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du samedi 30 janvier 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_01_30_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Adoption du projet d'aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière par la modification de l'implantation de l'abri bus, la création d'un parking engazonné et la mise en place d'une borne de recharge électrique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière qui prévoit à court terme :

- l'installation et le repositionnement d'un nouveau chalet- abribus au carrefour de la Fruitière ;
- l'aménagement d'un parking engazonné ;
- l'installation d'une borne électrique publique.

Il précise que, suite au dépôt d'un dossier par la commune, le chalet est fourni gratuitement par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il poursuit en indiquant que ce projet sera soumis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie qui se prononcera sur le déclenchement de la procédure administrative d'utilité publique.

Il termine en indiquant que les commissions « Développement durable » et « Environnement » seront chargées du dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal adopte le projet ci-avant exposé.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021 Et de la publication le : 04 février 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--




